

BRÈVES EUROPÉENNES

11 mai 2006

Lutte contre l'obésité

Conférence sur l'obésité à Bruxelles et échanges de bonnes pratiques en matière d'alimentation, d'activité physique et de santé entre l'Union européenne et les États-Unis. En effet, « *la crise de l'obésité en Europe est en tout point aussi grave que celle qui touche l'Amérique du Nord et a des conséquences désastreuses sur le plan de la santé publique et des coûts économiques* », a déclaré le commissaire européen chargé de la Santé et de la Protection des consommateurs, M. Kyprianou. Cette conférence entre l'UE et les États-Unis a permis de partager les expériences et préparer le terrain pour une collaboration future dans ce domaine.

26 juin 2006

Journée mondiale contre la drogue

Dans l'Union européenne, plus de 8000 personnes, essentiellement des jeunes, meurent d'une overdose chaque année. Cette estimation est sous-évaluée, car trois fois plus de décès sont liés indirectement (sida, accidents...) à sa consommation. Pour faire face à cette hécatombe, l'Europe s'engage dans la lutte contre le trafic de drogues, dans l'aide aux toxicomanes et dans l'aide aux pays situés hors de l'Europe où des drogues sont cultivées.

27 juin 2006

Don d'organes

La Commission européenne a lancé une consultation publique pour décider de l'évolution des politiques menées en matière de don et de transplantation d'organes à l'échelle de l'UE. En effet, si la croissance du nombre d'organes donnés a permis de sauver des milliers de vie, la pénurie de donneurs, le trafic d'organes et le manque d'harmonisation des normes de qualité et de sécurité constituent des obstacles majeurs à la transplantation. La Commission européenne espère mener une politique cohérente entre les divers pays en matière de don et de transplantation d'organes.

30 juin 2006

Sécurité alimentaire

Présentation par la Commission du rapport annuel sur le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF). Le rapport signale que les notifications des

risques pour la sécurité alimentaire communiquées par les États membres de l'Union européenne ont augmenté de 22 % en 2005 du fait de plus de communication préventive de la part des États membres, d'une amélioration des contrôles dans les nouveaux États membres et d'un accroissement des contrôles aux frontières. Le nombre de notifications RASFF ne cessant d'augmenter de manière constante chaque année montre que ce système a été adapté par l'ensemble des États membres chaque fois qu'ils ont pu détecter un problème de sécurité alimentaire sur leurs marchés.

7 juillet 2006

Grippe aviaire

La Commission présente les résultats d'une enquête Eurobaromètre sur la grippe aviaire. Près de 25 000 personnes ont été interrogées dans toute l'Europe pour connaître leur niveau de connaissance sur les risques sanitaires liés à la grippe aviaire. Dans l'ensemble, les Européens sont bien informés et ont confiance dans les actions prises par l'UE et les autorités nationales. Néanmoins, l'enquête révèle qu'un pourcentage important des personnes interrogées ne connaissent pas certaines données fondamentales sur la grippe aviaire et conservent des idées fausses sur la nature et les effets du virus. La Commission suggère de redoubler les efforts de communication pour expliquer les risques réels sans pour autant alarmer inutilement la population.

8 juillet 2006

Cancer de la peau

Le Comité scientifique des produits de consommation (CSPC) a adressé un avis à la Commission européenne sur le danger de l'utilisation d'appareils à rayons ultraviolets susceptibles d'augmenter le risque de mélanome malin de la peau. La Commission va donc examiner les mesures à prendre pour sensibiliser le public aux risques d'exposition de ces rayons et en particulier ceux provenant de sources artificielles.

10 août 2006

Grippe aviaire

Sortie d'une nouvelle brochure éditée par le Bureau régional de l'Europe de l'OMS. Elle indique (suite aux enseignements tirés de la flambée de grippe aviaire en Turquie), les enseignements pratiques et les mesures à suivre pour faire face à une éventuelle pandémie de grippe aviaire.

Premier Forum européen sur la santé des jeunes

Les 10 et 11 mars 2006 s'est tenu, à l'initiative de l'OMS, le premier d'une série de forums internationaux dont l'objectif est d'intensifier l'action intersectorielle dans la prévention de la santé des jeunes. Pour faire face à l'obésité infantile qui devient de plus en plus inquiétante, ce forum a souligné l'importance du rôle que l'école pouvait jouer dans l'information d'une meilleure nutrition alimentaire et la promotion des activités physiques... Par ailleurs, l'OMS demande à l'ensemble des pays de la région de prendre des mesures pour promouvoir l'aide au développement de la santé des jeunes.

www.who.dk

Évaluation du nouveau dispositif de permanence des soins en médecine ambulatoire

Le 29 septembre 2005, à la demande de leurs ministres respectifs, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale de l'administration (IGA) ont diligenté une mission commune pour évaluer le nouveau dispositif de permanence des soins en médecine ambulatoire (PDS). Cette réforme repose sur quatre principes : la permanence des soins à laquelle les praticiens libéraux sont appelés à participer sur la base du volontariat, la durée de cette permanence, son organisation, qui s'exerce dans le cadre du département en liaison avec les établissements de soins publics et privés. Enfin, elle donne lieu à une couverture particulière de l'assurance maladie. Ce rapport présente en deux parties l'évaluation de l'ensemble de ces mesures. La première partie constate que le dispositif reste inachevé à cause d'un certain nombre de difficultés rencontrées.

La deuxième partie s'attache à démontrer que la PDS doit être défendue et consolidée, mais sous certaines conditions.

Philippe Blanchard, Marc Dupont, Roland Ollivier, Catherine Ferrier, Xavier Pretot,

Rapport n° 2006/029 de l'Inspection générale

des affaires sociales et n° 06-007-02 de l'Inspection générale de l'administration, avril 2006, 140 pages.

www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics

Plan de lutte contre la douleur : 2006-2010

Reconnu par la loi du 4 mars 2002, le soulagement de la douleur s'inscrit parmi les objectifs à atteindre pour les cinq prochaines années. Le 3 mars dernier, le ministre de la Santé a présenté ce programme qui repose sur quatre axes : l'amélioration de la prise en charge des personnes les plus vulnérables, la formation renforcée des professionnels de santé, une meilleure utilisation des traitements médicamenteux et la structuration de la filière des soins.

www.sante.gouv.fr/hm/dossiers/prog_douleur/index.htm

Le Réseau français des villes-santé de l'OMS

La promotion de la santé ne se limite pas uniquement à la médecine et aux soins, mais s'élargit à la prévention, à l'éducation pour la santé et au développement d'un milieu favorable. L'OMS s'est tournée vers la ville, où des démarches concertées et interpartenariales peuvent aider à la promotion de la santé par l'amélioration de la qualité de l'environnement, du développement d'une économie diversifiée et innovante et de l'accès à un cadre de vie meilleur. Actuellement 55 villes, dont

Rennes, font partie du réseau européen. Le réseau français des villes-santé de l'OMS comprend 58 villes membres et une communauté d'agglomération.

Cannabis et conduite

Une campagne est lancée conjointement par la Délégation interministérielle à la sécurité routière (DISR) et par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) pour signaler les dangers des effets du cannabis sur la conduite. La loi du 3 février 2003 a incriminé la conduite sous l'influence de stupéfiants (peine de prison, amende, retrait de points).

www.cannabisetconduite.fr
www.securiteroutiere.gouv.fr

Plan national canicule

Le Plan canicule 2006 est actif depuis le 1^{er} juin 2006 et repose sur trois niveaux d'alerte : le premier niveau, nommé « veille saisonnière », est actif du 1^{er} juin au 31 août. Le deuxième niveau nommé « niveau de mise en garde et d'actions », débute à l'annonce de l'arrivée prochaine d'une canicule. Le troisième niveau d'alerte, appelé « mobilisation maximale », est déclaré par le Premier ministre. Cette année, l'accent est particulièrement mis sur la lutte contre l'isolement, sur le renforcement des mesures concernant l'équipement en pièces rafraîchies des établissements pour personnes âgées et sur la mise à disposition de moyens financiers exceptionnels pour permettre de recruter du personnel de soins saisonniers.

www.sante.gouv.fr

saturnisme

Lutte contre le saturnisme

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006, JO du 26 avril 2006.

Ce décret modifie les articles R. 1334-1 à R. 1334-13 du Code de la santé publique (dispositions réglementaires). En cas de saturnisme d'un mineur, le médecin doit le signaler au préfet pour procéder à une enquête environnementale. Les travaux de rénovation de l'habitation nécessaires à la santé des occupants, qui doivent être réalisés, y sont précisés. Les risques d'exposition au plomb concernent les immeubles construits ou rénovés avant le 1^{er} janvier 1949.

Quatre arrêtés en date du 25 avril 2006 complètent ce décret en rappelant le cadre réglementaire et les objectifs du constat de risque d'exposition au plomb.

Arrêté relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Cet arrêté détaille les méthodes de mesure de concentration en plomb des revêtements dégradés. Le protocole du constat de risque d'exposition au plomb mentionné à l'article R. 1334-10 du Code de la santé publique est défini en annexe 1 de l'arrêté.

Arrêté relatif au contrôle des travaux en présence du plomb, réalisés en application de l'article L. 1334-2 du Code de la santé publique.

Arrêté relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb.

Arrêté relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures.

Les rubriques Brèves européennes, Lectures, Lois et réglementation et En ligne ont été rédigées par Antoinette Desportes-Davonneau, sauf mention spéciale.

recherche biomédicale

Recherches biomédicales

Décret n° 2006-477 du 26 avril 2006 modifiant le chapitre I^{er} du titre II du livre I^{er} de la première partie du Code de la santé publique, JO du 27 avril 2006.

Un décret en date du 26 avril 2006 renforce la sécurité des personnes qui se prêtent à la recherche biomédicale. Le texte précise les conditions dans lesquelles la recherche doit être autorisée avec l'accord de l'Afssaps (dispositions financières, assurance, lieux...) et précise les modalités d'attribution de l'agrément des comités de protection des personnes (composition de ces comités, organisation et fonctionnement).

spécialités génériques

Accord national relatif à la fixation d'objectifs de délivrance de spécialités génériques

Arrêté du 30 juin 2006, JO du 25 juillet 2006.

Cet arrêté porte approbation de l'accord national relatif à la fixation d'objectifs de délivrance de spécialités génériques conclu entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie et la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France, l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine et l'Union nationale des pharmacies de France. Ces parties s'accordent sur la nécessité d'augmenter le taux moyen national de délivrance de spécialités génériques et décident de fixer un objectif national et de le décliner en objectifs individuels pour les pharmacies d'officine.